

# INFO CHÂTEAU-CHALON

## LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



**Édito** *Bienvenue aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de s'installer dans notre petit village de 153 habitants ! Il fait partie de la Communauté de communes « Bresse haute seille ». Ce bulletin spécial a pour but de donner ou rappeler les informations indispensables sur le fonctionnement de notre commune.*

*Le maire : Christian Vuillaume*

Château-Chalon fait partie des « Plus Beaux Villages de France » et des « Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté », labels gratifiants rehaussés par le projet bien avancé de rejoindre le réseau des « Grands Sites de France ». Ces labels sont autant de reconnaissances car depuis plus de quarante ans les habitants et les élus ont œuvré pour maintenir un cadre de vie grâce à un cadrage urbanistique précis qui permet de valoriser les éléments de notre patrimoine. Ce cadrage s'appuie sur deux documents consultables en mairie et sur le site internet de la commune ([www.chateau-chalon.fr](http://www.chateau-chalon.fr)) :

- une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) évoluant en Site Patrimonial Remarquable (SPR).
- une ZPR (Zone de Publicité Restreinte) réglementation définissant les règles de la signalétique et de la publicité.

Ces deux outils permettent d'éviter des erreurs en matière de rénovation et de réhabilitation du patrimoine bâti qui fait la richesse de notre cité. Cela signifie que **toute intervention qui impacte l'extérieur** (volets, fenêtres, portes, façades, toitures, terrasses, clôtures, portails...) nécessite une demande **d'autorisation de travaux** délivrée par la mairie après consultation des services de l'État concernés (DDT et Architecte des Bâtiments de France). Les formulaires sont à retirer à la mairie. La durée moyenne de traitement d'un dossier est de 50 jours. À noter que ces opérations respectueuses du patrimoine peuvent bénéficier d'avantages fiscaux par le biais de la Fondation du patrimoine (information en mairie).

## Bulletin spécial

**mars 2018**

Directeur de la publication : Christian Vuillaume, maire

Mise en page : Patrick Nicod, conseiller municipal

IPNS (imprimé par nos soins)

téléchargeable sur [www.chateau-chalon.fr](http://www.chateau-chalon.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

C'est le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Lons-le-Saunier qui a en charge le ramassage de nos ordures ménagères. Ce ramassage a lieu le lundi en début de matinée à partir de 5 heures. Notre village comportant des rues étroites, chaque fois qu'un véhicule gêne la circulation dans une rue, le camion-benne ne relève pas les bacs !

Les produits non recyclables et autres déchets ménagers sont déposés en sac dans le bac gris. Attention des contrôles sont effectués périodiquement !

Les déchets recyclables à l'exception du verre sont déposés en vrac dans le bac bleu qui est ramassé une semaine sur deux (impaire). Plus d'infos sur : <http://sictomlons.letri.com/>

En cas de modification pour cause de jours fériés une information paraît sur les tableaux d'affichages municipaux répartis dans le village ou est envoyée individuellement par message électronique si vous avez transmis vos coordonnées.

Les bacs doivent être ensuite rapidement rangés hors de la voie publique et de la vue des passants.

Pour les autres encombrants du type matériaux de démolition, déchets verts ou matériel HS, une déchetterie est ouverte à Domblans, rue du gué Faroux sur la zone artisanale. Cette dernière est ouverte chaque matin de 9h à 12h, sauf le dimanche et le lundi (03 84 85 21 70). Elle accepte tout déchet sauf textile et pneus.

Un conteneur, situé en haut du village, est destiné à la collecte du verre.

## TRANSPORTS

Pour tout savoir sur les lignes régulières mises en place par le conseil départemental du Jura vous pouvez consulter le site [www.jurago.fr](http://www.jurago.fr)

Le coût est de 2 euros par voyage, 15 euros pour 10 voyages et 40 euros pour un abonnement mensuel.

Depuis Château-Chalon les horaires sont ceux des transports scolaires (2 départs le matin et un en début d'après-midi, un retour en fin de matinée et deux le soir).

## EAU

La commune gère son eau en régie municipale. Cette eau provient d'une importante réserve située dans le relief karstique de notre plateau. Le captage est partagé avec la commune de Menétru-le-Vignoble et la distribution sur notre commune a fait l'objet d'une importante rénovation depuis 8 ans. En cas de problème, s'adresser à la mairie qui assume donc ce service, ce qui lui a permis de stabiliser le prix du m<sup>3</sup> d'eau depuis 5 ans. L'assainissement des eaux usées est réalisé à la station située à Domblans. Afin d'éviter de graves dysfonctionnements de notre système de pompage **il est interdit de jeter** des lingettes et autres produits non dégradables dans les égouts ou sanitaires.

Vous recevrez deux factures dans l'année :

- une en juin pour l'abonnement à la distribution et à l'assainissement ;
- une seconde en novembre pour les volumes consommés l'année N-1.

Tous les compteurs d'eau sont désormais propriété de la commune ; ceux qui

n'ont pu être installés en extérieur nécessitent donc une visite annuelle à votre domicile. Le relevé des compteurs est réalisé par des conseillers municipaux. Merci de leur faciliter la tâche.

## **ACTIVITÉS DE LA MAIRIE (ANIMATIONS)**

- *les vœux du maire* en janvier qui permettent de faire le point sur les dossiers en cours et favoriser la rencontre autour d'un apéritif offert aux habitants du village (au foyer rural) ;
  - « *Vision d'artistes* » concours des peintres dans la rue (le 20 mai en 2018) ;
  - *le repas offert aux personnes de plus de 65 ans*, en résidence principale ou secondaire, ainsi qu'aux employés et aux conseillers municipaux ;
  - *la fête patronale*, le premier dimanche de septembre (apéritif concert) ;
  - *les journées européennes du patrimoine* en septembre avec animations diverses autour de l'École d'autrefois, des visites du village et de la restauration des « œuvres d'art de la Cure » ;
  - *les animations du club des anciens* qui est un lieu d'échanges et de détente. Chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois le club se réunit dans la salle de la mairie de Château-Chalon de 14h30 à 17h00. Créé à l'initiative de la municipalité, il concerne toute personne âgée de 60 ans et + désireuse de participer à des jeux de société ou à des activités culturelles : préparation de l'arbre de Noël des enfants et Vision d'Artistes. Ce club développe aussi des activités destinées à améliorer la santé et prévenir les risques d'accidents corporels.
  - *la cérémonie du 11 novembre*, suivie d'un apéritif offert aux habitants ; en 2018 cette cérémonie devrait revêtir un relief particulier.
  - *l'Arbre de Noël pour les enfants de 2 à 10 ans*, leurs parents et grands-parents, au Foyer rural.
- Si vous êtes intéressé par l'une de ces activités, veuillez vous faire connaître en mairie afin de recevoir des informations, une invitation...

## **LES ASSOCIATIONS**

Notre village compte 4 associations :

- 1 – **les Amis de Château-Chalon** qui a pour siège la maison du Foyer rural place de l'Église que l'association a restaurée totalement dans les années 70. Elle abrite de nombreuses activités y compris celles à vocation communale. Le programme d'activités de cette association est centré autour d'animations variées dont le futur spectacle historique de juillet 2018. Pour plus d'informations consulter le site internet [www.sonetlumiere-chateauchalon.fr](http://www.sonetlumiere-chateauchalon.fr)
- 2 – l'Association des chasseurs qui outre son activité privilégiée propose une fois par an un moment de convivialité de grande qualité gastronomique autour d'un repas de chasse.
- 3 – le syndicat des vignerons ou confrérie Saint-Vernier qui organise la fête de la Saint-Vernier le 3<sup>e</sup> week-end d'avril et qui gère la vigne conservatoire comportant une cinquantaine de cépages francs-comtois anciens.
- 4 – l'Association Touristique et Culturelle de la Maison de la Haute Seille qui assure la gestion de la Maison du Froid Pignon située en face de l'église. Cette association a pour objet d'apporter sa contribution aux réflexions et aux actions ayant pour but le développement touristique et culturel sur le territoire des communes des coteaux de la Haute Seille, l'accueil et l'information des

touristes, la promotion des activités culturelles et touristiques, l'animation culturelle sur le musée et sur le territoire en partenariat avec les autres associations culturelles.

Siège social : 26 place de l'Église, 39210 Château-Chalon.

Ouverture d'avril à novembre.

Tél : 03 84 24 76 05 [www.tourisme-chateauchalon.fr](http://www.tourisme-chateauchalon.fr)

À noter que cette association gère en partenariat avec la mairie le musée de l'École d'autrefois initié en 2002 par la Commune ([www.ecole-musee.chateau-chalon.fr](http://www.ecole-musee.chateau-chalon.fr)).

### **L'AFFOUAGE**

Chaque ménage résidant à Château-Chalon a droit à un lot de bois de chauffage appelé affouage. Ce bois est à exploiter (abattage, débit à la dimension voulue, fendage, sortie de la parcelle forestière). Ce bois n'est pas destiné à la vente mais réservé à l'usage personnel de l'affouagiste. Les inscriptions se font en mairie après informations par voie d'affichage. Une taxe de 45 euros, révisable chaque année, est perçue par la commune.

### **LES COMMERÇANTS ALIMENTAIRES À CHÂTEAU-CHALON :**

Deux commerçants ambulants desservent chaque semaine notre commune :

- le boucher de Passenans dessert le village le vendredi dès 14h ;
- le boulanger de La Marre dessert notre commune chaque mercredi matin, vendredi matin et dimanche matin.

La Fromagerie Vagne ouvre une boutique de vente au détail de produits régionaux dans l'ancienne fruitière de Château-Chalon devenue aussi musée.

**LES DIVERS RENSEIGNEMENTS** (levées postales, pompiers, SAMU, Office de Tourisme, inscription sur les listes électorales et autres formalités administratives) sont à rechercher sur les sites internet concernés avec un moteur de recherche. L'accès à la Médiathèque, le sport sont de la compétence de la communauté de commune Bresse Haute Seille.

Afin de bénéficier rapidement des informations municipales (bulletins, ordures ménagères, etc.) il est proposé à nos concitoyens de communiquer leur courriel et leur téléphone.



Commune de  
Château-Chalon

**adresse postale de la mairie : 1, place de la Mairie 39210 Château-Chalon**

**Tél : 03 84 44 62 90      courriel : [mairie.chateau-chalon@wanadoo.fr](mailto:mairie.chateau-chalon@wanadoo.fr)**

**site internet : [chateau-chalon.fr](http://chateau-chalon.fr)**

**Ouverture au public : mardi et jeudi de 17h30 à 19h**